

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC206

présenté par
Mme Bellamy, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« présente loi »

les mots :

« loi n° du relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état de la rédaction, la référence à la « présente loi » renvoie à la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Amendement de clarification rédactionnelle.